



PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE-DE-CLIFTON

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE-DE-CLIFTON TENUE AU BUREAU MUNICIPAL, SITUÉ AU 66, CHEMIN AUCKLAND, SAINT-ISIDORE-DE-CLIFTON LE 4 MAI 2026, À 19 H, SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. ANDRÉ PERRON, MAIRE.

Sont présents(e)s :	Isabelle Bibeau	Monsieur Shawn Brazel
	Monsieur Marc Bégin	Madame Marie-
	Monsieur Pierre Blouin	Michèle Turgeon
	Monsieur Denys Gosselin	Madame Gabrielle Letarte-Dupré

Sont absents(e)s :	Sarah Lévesque, Directrice	Monsieur André Perron
	générale, greffière-trésorière	

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
4. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC
5. SUIVI DES COMITÉS ET REPRÉSENTATIONS POLITIQUES
6. CORRESPONDANCE
 - 6.1. Correspondance générale
 - 6.2. Cotisation et adhésion
 - 6.2.1. Renouvellement adhésion CSLE (conseil sport loisir de l'Estrie) 2026
 - 6.3. Demande d'appui
 - 6.4. Demande de don
 - 6.4.1. Bourse de la persévérance scolaire - école des Trois Cantons
 - 6.4.2. Soutien sortie fin d'année 2026 - 5e et 6e année
 - 6.5. Invitation et représentation
7. ADMINISTRATION
 - 7.1. Déroulement séance du conseil municipal
 - 7.2. Embauche secrétaire-trésorière adjointe et responsable de la réception
 - 7.3. Inscription Congrès FQM
 - 7.4. Remise de bourse finissants du secondaire
 - 7.5. Rapport annuel SPA 2025
 - 7.6. Club Quad Estrie Sud inc.- demande de traverses et circulation
8. TRANSPORT - VOIRIE
9. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 9.1. Entente pour formation des pompiers
10. URBANISME
11. ENVIRONNEMENT

- 12. LOISIR ET CULTURE
 - 12.1. Stagiaire camp de jour - Apprenti-stage 2026
 - 12.2. Déboursé progressif 15 - Centre communautaire
 - 12.3. Bonification des infrastructures de loisir dans l'îlot loisir du centre communautaire, phase 2 (sentier littéraire et module d'hébertisme) - demande de subvention PAFIRSPA
- 13. AVIS DE MOTION
- 14. PRÉSENTATION ET DÉPÔT DE RÈGLEMENT
- 15. ADOPTION DE RÈGLEMENT
- 16. TRÉSORERIE
 - 16.1. Paiement des comptes
- 17. DIVERS
- 18. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC
- 19. CLÔTURE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents forment le quorum et M. Shawn Brazel, maire suppléant, agit à titre de président d'assemblée et ouvre la séance à 19 h.

2026-05-01 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par *Pierre Blouin*

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2026-05-02 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du contenu du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 avril 2026;

Il est proposé par *Gabrielle Letarte-Dupré*

ET RÉSOLU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

ET QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 avril 2026, ayant été distribué à l'avance, soit considéré comme lu et adopté avec la modification au point 12.6:

- Au point 12.6 concernant la tarification du camp de jour pour les non-résidents, le tarif aurait dû être établi à 755 \$ au lieu de 600 \$ pour 6 semaines à temps plein.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Des citoyens sont présents et posent des questions durant la période de questions.

5. SUIVI DES COMITÉS ET REPRÉSENTATIONS POLITIQUES

Le maire et les membres du conseil déposent leurs rapports d'activités du dernier mois.

6. CORRESPONDANCE

2026-05-03 6.1. Correspondance générale

CONSIDÉRANT QUE la liste de la correspondance reçue depuis la séance ordinaire du 13 avril 2026 a été déposée au conseil municipal;

CONSIDÉRANT QU'il est primordial de classer la correspondance selon le calendrier de conservation des archives;

Il est proposé par **Pierre Blouin**

ET RÉSOLU de classer la correspondance selon le calendrier de conservation des archives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6.2. Cotisation et adhésion

2026-05-04

6.2.1. Renouvellement adhésion CSLE (conseil sport loisir de l'Estrie) 2026

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a reçu la demande de renouvellement de l'adhésion au Conseil Sport Loisir de l'Estrie (CSLE);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité trouve important de supporter la mission du CSLE qui est un organisme régional qui soutient principalement le développement du sport et du loisir dans les municipalités de l'Estrie, dont celle de Saint-Isidore-de-Clifton;

Il est proposé par **Marie-Michèle Turgeon**

ET RÉSOLU que le conseil municipal renouvelle l'adhésion au Conseil Sport Loisir de l'Estrie (CSLE) pour l'année 2026-2027, au montant de 75 \$;

ET de nommer deux délégués pour représenter la municipalité, soit M. Pierre Blouin, conseiller, et Mme Isabelle Bibeau, agente de communication;

ET d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Sarah Lévesque, à en faire la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6.3. Demande d'appui

6.4. Demande de don

2026-05-05

6.4.1. Bourse de la persévérance scolaire - école des Trois Cantons

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande de soutien financier de la part de l'école des Trois-Cantons pour la remise d'une bourse pour la persévérance scolaire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal trouve important d'encourager la persévérance scolaire chez les élèves de l'école primaire des Trois-Cantons;

Il est proposé par **Pierre Blouin**

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal octroie un montant de cent-cinquante dollars (150 \$) pour la remise d'une bourse pour la persévérance scolaire;

ET de mandater Marie-Michèle Turgeon, conseillère municipale, à être présente pour remettre la bourse;

ET d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Sarah Lévesque, à en faire la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2026-05-06

6.4.2. Soutien sortie fin d'année 2026 - 5e et 6e année

La conseillère Marie-Michèle Turgeon déclare son intérêt et se retire de la discussion et du vote.

CONSIDÉRANT QUE les élèves de 5^e et 6^e année ont une belle opportunité d'effectuer un voyage de fin d'année à Montréal pour une durée de trois (3) jours;

CONSIDÉRANT QUE ce voyage a pour objectif d'offrir aux élèves une expérience éducative hors du commun, leur permettant de découvrir de nouveaux environnements, de vivre des activités culturelles enrichissantes et de développer leur autonomie et leur esprit de groupe;

Il est proposé par **Pierre Blouin**

ET RÉSOLU de remettre un don de 500 \$ aux étudiants de 5^e et 6^e année de l'école des Trois-Cantons;

ET d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Sarah Lévesque, à en faire la dépense.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6.5. Invitation et représentation

7. ADMINISTRATION

2026-05-07

7.1. Déroulement séance du conseil municipal

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a suivi une formation avec M. Stéphane Reynolds, avocat de la municipalité, sur les bonnes pratiques concernant le déroulement d'une séance publique du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge important d'assurer un déroulement adéquat de ces séances publiques, au bénéfice de tous les citoyens;

CONSIDÉRANT QUE depuis le 6 décembre 2024, le Projet de loi no 57 oblige toutes les municipalités à se doter d'un règlement de régie interne concernant le maintien de l'ordre, le respect et la civilité;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de la municipalité sur la gestion de la période des questions est actuellement en révision;

CONSIDÉRANT QU'une période de trente minutes est jugée raisonnable pour permettre aux citoyens de poser leurs questions au président de l'assemblée, en l'occurrence M. le maire, André Perron ou le maire substitut, M. Shawn Brazel;

Il est proposé par **Denys Gosselin**

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal mandate le président d'assemblée de faire respecter les éléments suivants:

- La période de questions est l'unique moment où les citoyens peuvent s'adresser au conseil;
- La période de questions n'est pas une période d'échanges;

ET de mandater la secrétaire d'assemblée à surveiller le temps octroyé pour la période de questions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2026-05-08

7.2. Embauche secrétaire-trésorière adjointe et responsable de la réception

CONSIDÉRANT QUE l'adjointe au greffe est présentement en congé maladie pour une durée indéterminée;

CONSIDÉRANT QUE l'accessibilité au bureau municipal est compromise;

CONSIDÉRANT QU'IL est impératif d'agir rapidement pour assurer la bonne continuité des services administratifs et les services directs aux citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière a passé en entrevue Mme Édith Rouleau;

Il est proposé par **Denys Gosselin**

ET RÉSOLU par le conseil municipal de procéder à l'embauche de Mme Édith Rouleau à titre de secrétaire-trésorière adjointe et responsable de la réception et que la date d'entrée en poste soit le 5 mai 2026;

ET QUE les conditions d'embauche soient celles approuvées par le conseil municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2026-05-09

7.3. Inscription Congrès FQM

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite mandater deux représentants du conseil municipal pour participer au congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) qui aura lieu du 24 au 26 septembre 2026;

CONSIDÉRANT QUE le congrès de la FQM est une opportunité de formation et de réseautage pour les élus;

Il est proposé par **Gabrielle Letarte-Dupré**

ET RÉSOLU d'autoriser Mme Sarah Lévesque, directrice générale et greffière-trésorière, à effectuer les réservations nécessaires pour deux personnes au congrès de la FQM 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2026-05-10

7.4. Remise de bourse finissants du secondaire

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal trouve important d'encourager la persévérance scolaire chez les élèves qui ont terminé leurs études secondaires, peu importe l'école fréquentée;

CONSIDÉRANT QUE les finissants du secondaire de 2025 n'ont pas reçu de bourse comme prévu avec la collaboration de la polyvalente Louis-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QU'IL serait opportun de jumeler les cohortes de finissants de 2025 et de 2026 afin d'organiser un événement plus festif;

Il est proposé par **Marc Bégin**

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal octroie une bourse de cent-cinquante (150 \$) par finissant et que cette bourse soit remise durant l'atelier de travail du conseil à la fin du mois de septembre 2026;

ET Qu'une lettre d'invitation soit envoyée à tous les finissants et toutes les finissantes de 2025 et de 2026 à participer à cette remise de bourse;

ET d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Sarah Lévesque, à en faire la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.5. Rapport annuel SPA 2025

La directrice générale et greffière-trésorière, Sarah Lévesque, dépose le rapport des activités de la Société protectrice des animaux (SPA) en 2025 sur le territoire de la municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton.

2026-05-11

7.6. Club Quad Estrie Sud inc.- demande de traverses et circulation

CONSIDÉRANT QUE le Club Quad Estrie Sud souhaite offrir à ses usagers un nouveau tracé qui passe à côté du centre communautaire;

CONSIDÉRANT QUE l'accès au centre communautaire sera facilité pour les usagers du Club Quad Estrie Sud;

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire Marie-Lyne Viens a donné son autorisation pour que les usagers du Club Quad Estrie Sud puissent circuler sur son terrain;

CONSIDÉRANT QU'une demande devra être effectuée par le Club Quad Estrie Sud auprès du Ministère des Transports du Québec (MTQ) pour traverser la rue Principale;

Il est proposé par **Pierre Blouin**

ET RÉSOLU QUE le conseil autorise les membres du Club Quad Estrie Sud à circuler et à traverser les routes suivantes telles que prévues à l'entente : le boulevard Fortier, le chemin des Perrons, le chemin Randboro, le chemin du 7^e rang en son entier, le chemin Auckland jusqu'au boulevard Fortier, le rang 9 à partir du boulevard Fortier jusqu'au chemin de St-Mathias et le chemin St-Mathias, du rang 9 jusqu'à la route 210;

ET d'ajouter le centre communautaire situé au 36, rue Principale, à la liste précédente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8. TRANSPORT - VOIRIE

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2026-05-12

9.1. Entente pour formation des pompiers

Considérant que le service incendie de Saint-Isidore-de-Clifton et de Saint-Malo a l'obligation d'assurer la protection des personnes et des biens sur son territoire;

Considérant que conformément à la Loi sur la sécurité incendie (RLRQ, chapitre S3-4), toute municipalité locale doit organiser un service incendie et prendre les mesures nécessaires pour prévenir et combattre les incendies;

Considérant que cette loi prévoit également l'obligation pour les municipalités de planifier l'organisation de la sécurité incendie par l'adoption et la mise en oeuvre d'un schéma de couverture de risques;

Considérant que la qualification et la formation des pompiers doivent respecter les exigences réglementaires applicables au Québec;

Considérant que la formation constitue un investissement public significatif assumé par la municipalité;

Considérant que les municipalités souhaitent protéger cet investissement par un engagement formel du pompier formé;

Il est proposé par **Gabrielle Letarte-Dupré**

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal stipule que l'entente de formation doit être signée entre chaque pompier et la municipalité;

ET que l'entente de formation énonce que les frais à rembourser par le pompier en cas de désistement comprennent l'inscription à la formation, le matériel obligatoire et la rémunération versée durant la formation théorique;

ET qu'advenant un départ volontaire ou un congédiement pour cause juste et suffisante avant la fin de la période d'engagement, le pompier s'engage à rembourser au prorata la portion de la prime selon la formule suivante:

- Départ entre 0 et 12 mois : 100 % des frais;
- Départ entre 13 et 36 mois : (24 mois moins le nombre de mois travaillés après la fin de la formation) ÷ 24 × total des primes reçues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

10. URBANISME

11. ENVIRONNEMENT

12. LOISIR ET CULTURE

2026-05-13 12.1. Stagiaire camp de jour - Apprenti-stage 2026

Mme Marie-Michèle Turgeon déclare son intérêt et se retire de la discussion et du vote.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu trois candidatures intéressantes pour le programme Apprenti-stage de Caisse Desjardins;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite offrir une opportunité de stage à une candidate et assurer ainsi une relève pour les postes estivaux à combler;

Il est proposé par **Gabrielle Letarte-Dupré**

ET RÉSOLU d'offrir un stage estival à Alyssia Lajeunesse et de remplir les exigences reliées au programme Apprenti-stage de Caisse Desjardins pour que la stagiaire puisse recevoir la bourse au montant de 600 \$ à la fin de l'été.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2026-05-14 12.2. Déboursé progressif 15 - Centre communautaire

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a mandaté la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) pour superviser les travaux relatifs à la construction du centre communautaire;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont réalisés par l'entrepreneur *Construction R. Bélanger* tel que prévu;

CONSIDÉRANT QUE la FQM recommande à la municipalité de procéder au paiement du décompte progressif n° 15 révisé au montant de 69 145,90 \$ incluant les taxes, que l'entrepreneur *Construction R. Bélanger* a remis en lien avec les travaux relatifs à la construction du centre communautaire;

CONSIDÉRANT QUE le présent décompte progressif inclut le coût des travaux exécutés au 27 avril 2026 ainsi que la retenue contractuelle de 10 % valide jusqu'à l'acceptation provisoire des travaux;

Il est proposé par **Marie-Michèle Turgeon**

ET RÉSOLU que le conseil municipal autorise le paiement du décompte progressif n° 15 pour un montant de 69 145,90 \$ incluant les taxes, à l'entrepreneur *Construction R. Bélanger*;

ET d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Sarah Lévesque, à en faire la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2026-05-15

12.3. Bonification des infrastructures de loisir dans l'îlot loisir du centre communautaire, phase 2 (sentier littéraire et module d'hébertisme) - demande de subvention PAFIRSPA

Résolution ayant pour objet

de **présenter un projet** dans le cadre du

Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air

Résolution n° 2026-05-15

Lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Isidore-de-Clifton, tenue le 4 mai 2026, il est proposé par Gabrielle Letarte-Dupré :

- **QUE** le conseil municipal de Saint-Isidore-de-Clifton **autorise la présentation du projet de Bonification des infrastructures de loisir dans l'îlot loisir du centre communautaire, phase 2 (sentier littéraire et module d'hébertisme) au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;**
- **QUE soit confirmé l'engagement du conseil municipal de Saint-Isidore-de-Clifton à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre;**

- **QUE** le conseil municipal de Saint-Isidore-de-Clifton **désigne** madame Sarah Lévesque, directrice générale et greffière-trésorière, **comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

13. AVIS DE MOTION

14. PRÉSENTATION ET DÉPÔT DE RÈGLEMENT

15. ADOPTION DE RÈGLEMENT

16. TRÉSORERIE

2026-05-16 16.1. Paiement des comptes

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et secrétaire-trésorière et aux autorisations de paiement des comptes en regard des décisions prises dans le cadre des séances antérieures;

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte la liste des comptes payés et à payer faite conformément aux engagements de crédits pris par le conseil;

Il est proposé par ***Pierre Blouin***

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer totalisant 234 522,73 \$ (dépenses de fonctionnement de 89 730,10 \$ et dépenses d'investissement de 144 792,63 \$) en référence aux chèques 202600297 à 202600361 et d'autoriser la secrétaire-trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit. Les dépenses autorisées en vertu du règlement 2022-159 totalisent 24 344,11 \$. Les salaires versés et les retenues à la source pour le mois précédent totalisent un montant de 61 324,14 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

17. DIVERS

18. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Des citoyens sont présents et posent des questions durant la période de questions.

2026-05-17 19. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par ***Gabrielle Letarte-Dupré***

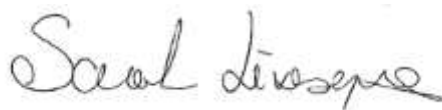
de clore la présente session à **20 h 09**, l'ordre du jour étant épuisé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Je, André Perron, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142.2 du Code municipal.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'André Perron'. The script is fluid and cursive, with a prominent 'A' and 'P'.

André Perron, maire

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Sarah Lévesque'. The script is elegant and cursive, with a prominent 'S' and 'L'.

Sarah Lévesque, directrice générale
greffière-trésorière